

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): J'aurais une question à poser au ministre. Il vient de nous expliquer le régime unique et complet en vertu duquel des dispositions sont prises concernant les personnes congédiées par la société Douglas. Songe-t-il à faire de même au sujet des 3,000 employés congédiés dans l'industrie automobile, notamment à Oshawa?

L'hon. M. Marchand: Oui certes, monsieur l'Orateur.

[Français]

LES TRAVAUX D'HIVER

A PROPOS DU PROGRAMME POUR
L'ANNÉE 1966-1967

A l'appel de l'ordre du jour

M. J. Russell Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Il se peut qu'un certain renseignement m'ait échappé, mais je voudrais savoir si le ministre se propose de faire une déclaration à la Chambre au sujet des travaux d'hiver pour l'année 1966-1967?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, cela a déjà été fait à la Chambre, il y a au delà d'un mois.

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE DÉPÔT DU RAPPORT WOOD ET LA
PRÉSENTATION D'UNE MESURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre songe-t-il à déposer le rapport du juge Wood pour que la Chambre puisse voir quelles recommandations renferme le rapport? Puis-je poser une question connexe? Le ministre a-t-il l'intention de présenter la mesure sur les anciens combattants avant la fin de l'année?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, je dirai que je n'ai pas encore reçu le rapport. La question sera étudiée lorsque nous aurons le rapport en main.

Pour le reste, on ne songe pas à présenter de mesure législative, d'ici la fin de l'année, autre que les modifications relatives aux taux des pensions et aux allocations des anciens combattants.

M. J. N. Ormiston (Melville): Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre pourrait-il nous dire quand l'on compte convoquer le comité permanent des affaires des anciens combattants pour examiner la mine de renseignements accumulés ces derniers temps, ceux-ci pouvant être utiles au comité pour faire des recommandations au ministre en vue d'améliorer la loi sur les pensions?

L'hon. M. Teillet: Comme le sait le député, c'est au Comité qu'il appartient d'en décider. Certes, je serais heureux que le comité ait l'occasion de discuter les résultats de ses travaux d'été. A mon avis, ce serait une initiative utile à la collectivité en général et aux anciens combattants. J'espère qu'on trouvera rapidement l'occasion de convoquer le comité en question, mais cette décision lui appartient ainsi qu'à son président.

M. McIntosh: Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre a-t-il l'intention de faire appliquer certaines des recommandations du comité des affaires des anciens combattants dans son mémoire de 1963?

L'hon. M. Teillet: Je crois avoir répondu à cette question à deux ou trois reprises, mais pour me permettre de répondre de manière plus précise, il me faudrait vérifier la chose au préalable.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

BRANTFORD (ONT.)—LE PRÉSUMÉ REFUS
D'EXAMINER LES DEMANDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Brown (Brantford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le régime d'assistance publique du Canada en juillet, avec effet rétroactif à compter d'avril, le ministre peut-il nous dire pour quelle raison les fonctionnaires provinciaux qui l'administrent à Brantford (Ontario) n'ont pas été informés de son existence, étant donné qu'ils refusent de s'occuper des cas qu'on leur défère en vertu de ce régime, sous prétexte qu'ils n'ont pas reçu de directives à ce sujet?

M. l'Orateur: Je ne suis pas très certain que cette question remplit les conditions voulues pour qu'on l'accepte présentement. Le député voudra peut-être l'aborder avec le ministre ou en traiter plus tard dans la journée.

M. Brown: A dix heures.